

Document de travail, FMMD 2020

Thème de la table ronde 4 : Comblers les lacunes dans la protection des migrants¹

I. Introduction

1. À l'issue d'une année sans précédent récent, et en vue des années à venir qui s'annoncent elles aussi sans pareil, la plupart d'entre nous **cherchons des solutions** à trois crises assurément mondiales et prolongées liées à la Covid-19 : la pandémie, la crise économique mondiale, et ce qu'António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, a nommé la « crise de protection » des migrants et réfugiés. Quels sont les pratiques et les partenariats qui sauvent des vies ? Quels sont les pratiques et les partenariats qui *redonnent* vie aux migrants et aux réfugiés, leur font *retrouver* la sécurité et leur *rendent* leur dignité ? Lesquels préservent et créent des emplois décents ? Lesquels renforcent le développement humain et bâtissent des économies durables qui ne laissent personne pour compte ?
2. **Le monde entier est témoin et fait l'expérience de ces crises dévastatrices.** À l'échelle mondiale, le virus a à lui seul coûté la vie à plus de 1,6 million de personnes, et le nombre de personnes contaminées, hospitalisées et mourantes est en augmentation dans un contexte de recrudescence et de deuxième vague, voire troisième, etc., dans chaque région du globe. Les écoles, les villes et les frontières sont fermées ; les emplois, les salaires, les secteurs d'activité, les entreprises et les économies alternent entre mise à l'arrêt et chute libre. Les scientifiques, les experts médicaux, les chefs d'entreprise, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les acteurs de la société civile, et notamment les organisations de migrants, de réfugiés et de la diaspora, ainsi que les décideurs au sein des gouvernements, travaillent à tous les niveaux, souvent en partenariat, pour de toute urgence faire face aux crises.

¹Élaboré sous la direction du Mexique et du Maroc, coprésidents de la table ronde 4, avec l'aide de l'Unité de soutien du FMMD, le présent document de travail se fonde principalement sur des recommandations et observations formulées par plus de 200 États et représentants de maires, de la société civile, d'entreprises, de la jeunesse et d'organisations régionales et internationales, à l'occasion de 12 réunions régionales du FMMD organisées par les Émirats arabes unis en tant que président du FMMD. Ces réunions ont eu lieu cette année dans le monde entier. Le présent document de travail a en outre bénéficié de la contribution : des gouvernements de l'Australie, de l'Indonésie, du Maroc, du Mexique, des Philippines, de la Suisse, de la Thaïlande, de l'Uruguay et du Venezuela ; de l'Interface des entreprises, du Mécanisme de la société civile et du Mécanisme des Maires du FMMD ; du réseau Alianza Americas, de la Congrégation de la Mission, de l'association Mercy International, du Centre de recherche sur les migrations mixtes (MMC) et du Comité des ONG sur la migration à New York ; du Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD) et de l'UNICEF ; et d'échanges directs lors de réunions préparatoires du Groupe des praticiens et des tables rondes organisées par les Amis du Forum.

3. **Les restrictions aux déplacements et à la mobilité**, ainsi que la fermeture des frontières, mises en place pour limiter la transmission du virus, font que de nombreux migrants, y compris des travailleurs, des titulaires de permis de travail temporaires, des titulaires de visas de travailleurs qualifiés ou de visas intérimaires, des étudiants internationaux, ainsi que des migrants en situation de vulnérabilité, se sont retrouvés bloqués de par le monde. Cette situation est susceptible d'avoir eu un impact sur leur statut migratoire.
4. Il est évident que **les migrants, les réfugiés, les membres de la diaspora et leurs familles sont une composante essentielle des solutions** à apporter à ces trois crises, notamment parce qu'ils assurent des soins de santé qui sauvent des vies et d'autres services essentiels comme la prise en charge des personnes âgées et des enfants dans les maisons, les activités agricoles, l'emballage de viande, la vente de produits alimentaires, les travaux de construction et les transports publics, et parce qu'ils génèrent une immense valeur sur le plan des emplois, des entreprises, des revenus et des envois de fonds.

Or, comme on le verra ci-après, la mesure dans laquelle les migrants, les réfugiés, les membres de la diaspora et leurs familles contribuent à ces solutions peut dépendre de la mesure dans laquelle ils sont intégrés dans des systèmes bien conçus de migration et de protection. En somme, dans les pays d'origine, de transit et de destination, **protéger les migrants, quels qu'ils soient, revient à préserver le développement**. Comme l'a indiqué António Vitorino, Directeur général de l'OIM, en octobre 2020, « si nous ne parvenons pas à relancer en toute sécurité la migration et la mobilité, la capacité du monde à se relever de la récession économique sera limitée. »

5. Il n'est donc pas surprenant que des États, des acteurs de la société civile, des entreprises, des dirigeants municipaux et des organisations régionales et internationales du monde entier s'empressent d'**étudier les pratiques qui visent à faire face à ces trois crises, à s'en relever et à « faire mieux » à l'avenir, et nouent des partenariats en la matière**. Les Émirats arabes unis, président du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) de 2020, ont pour principal objectif de donner de l'élan à ces partenariats en matière de pratiques, et la table ronde 4 vise à remplir ce objectif.
6. Parmi d'autres processus aux niveaux international, régional, national et local, le FMMD 2020 a notamment porté son attention sur la mise en évidence et la correction des lacunes dans la protection des migrants. Ce faisant, le FMMD reconnaît que les lacunes dans la protection comportent des risques évidents, non seulement pour les migrants, mais aussi pour le développement.
7. Le document de réflexion établi par les Émirats arabes unis au titre de président du FMMD énonce les **domaines prioritaires** définis pour combler les lacunes de la protection des migrants, **notamment en vue de la table ronde 4 du FMMD 2020**. Ces domaines prioritaires sont les suivants :
 - (1) La protection des migrants **en transit** (remarque: pas uniquement durant leur déplacement) ;
 - (2) La protection des migrants **lors de l'admission et dans les politiques d'inclusion**, notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux et à la justice et la transférabilité des prestations ;
 - (3) La protection des migrants **dans les accords de travail et dans l'économie informelle**.

II. Problèmes clés

8. Si la pandémie mondiale et les crises économiques touchent globalement presque tous les pays et toutes les populations, les éléments à disposition (présentés plus loin) montrent clairement que **chez**

les migrants, les membres de la diaspora et leurs familles, tout particulièrement, la pandémie, la crise économique et la crise de protection exacerbent les vulnérabilités existantes et en créent de nombreuses autres de manière disproportionnée. Cela vaut que les personnes concernées se déplacent volontairement ou non, qu'elles résident ou travaillent en un lieu de façon temporaire ou à plus long terme, ou même qu'elles soient installées quelque part. Souvent, cela vaut aussi quelle que soit la situation des migrants, des membres de la diaspora et de leurs familles au regard de l'immigration.

9. Avant l'apparition de la Covid-19 (et sans tenir compte des phénomènes liés à la pandémie), on pouvait expliquer ces vulnérabilités par un grand nombre de **causes profondes et d'éléments moteurs**. Les migrations forcées, déterminées ou exacerbées par de grands déséquilibres dans les structures démographiques, financières et commerciales, les économies et les systèmes de gouvernance inégaux et inéquitables, y compris en ce qui concerne les voies de mobilité humaine, les situations de conflit, les catastrophes et les effets négatifs des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, et les inégalités entre les sexes, sont autant de phénomènes qui contribuent à accroître le nombre de migrants, de membres de la diaspora et de leurs familles, ainsi que leurs vulnérabilités. Le nationalisme, la xénophobie et la discrimination, de nature à exclure des personnes, se superposent et renforcent les obstacles à l'admission, à l'emploi et aux droits à la santé, à d'autres services publics et à la justice.
10. En ce sens, **les dégâts causés par la Covid-19 ne sont qu'un exemple supplémentaire de cause et d'élément moteur de la vulnérabilité des migrants et des lacunes dans leur protection.** Il n'en reste pas moins que l'ampleur des dégâts est énorme. Ainsi, de nombreux migrants recrutés en dernier ont été les premiers licenciés, et un nombre disproportionné d'entre eux ont contracté la Covid, voire en sont morts, en ne recevant souvent que de légers traitements médicaux, voire aucun. Nombre de migrants, bloqués, sans revenus, dotés de peu de ressources ou d'aucune, se sont retrouvés à vivre dans la rue. Partout, des migrants récemment arrivés, voire des migrants cherchant à retourner chez eux, se sont vus claquer la porte au nez, et, paradoxalement, beaucoup d'entre eux ont été renvoyés dans leurs pays d'origine, indépendamment de leur état de vulnérabilité, de leurs droits à la protection ou de leur salaire. Des familles de migrants entières, y compris des enfants et des personnes plus âgées, ont vu s'évaporer leurs revenus et leurs envois de fonds, leur sécurité alimentaire, leurs perspectives d'éducation et d'emplois décents. Tous les migrants sont devenus une formidable occasion pour les trafiquants d'êtres humains et les passeurs de migrants, se retrouvant ainsi exposés à la servitude pour dettes, voire tout simplement à l'esclavage.
11. Dans l'incapacité de satisfaire les critères d'octroi de visa ou d'accéder à des procédures relatives aux visas, y compris en vue du renouvellement ou de la prorogation d'un visa, du fait des restrictions mises en place en réponse à la pandémie, de nombreux migrants ont vu leurs moyens de subsistance et leurs permis de séjour compromis. Ne recevant qu'une aide limitée (l'aide consulaire visant à favoriser les retours et à atténuer les effets de la pandémie sur les statuts migratoires comporte par exemple des lacunes), de nombreux migrants se sont bien malgré eux retrouvés en situation irrégulière.
12. Comme toujours, parmi les migrants **les plus vulnérables** figurent : ceux qui ne possèdent pas de papiers d'identité ou qui sont susceptibles de se retrouver sans papiers d'identité ou en situation irrégulière ; ceux qui sont en détention provisoire ou qui font face à des procédures d'application des lois ; les enfants et les jeunes ; les victimes de traumatismes, de la traite ou d'autres formes de violence, notamment les femmes et les autres personnes qui risquent d'être persécutées ou victimes de violence au motif de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle. Quelle que soit leur situation au regard de l'immigration, les migrants travaillant de façon informelle et les employés de maison, ainsi que les membres de leurs familles, ont été particulièrement touchés par les crises.

13. On ne peut pas combler les lacunes dans la protection des migrants sans s'attaquer à leurs **causes profondes et éléments moteurs**. Ces dernières années, les États membres des Nations Unies se sont expressément et unanimement entendus sur ce point, en adoptant le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** (objectifs de développement durable, ou ODD, 2015) et la **Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants** (2016). Par ailleurs, en approuvant à la quasi-unanimité le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières², en 2018, les États membres ont convenu de prendre des engagements et des mesures visant à s'attaquer aux causes profondes et éléments moteurs des lacunes dans la protection des migrants.
14. Outre ces causes profondes et éléments moteurs, **ces cadres font ressortir un large consensus sur les solutions à y apporter et les alternatives possibles** pour protéger les migrants ayant déjà entrepris de se déplacer, qu'ils se trouvent en phase de transit, aient atteint leur destination ou soient sur le chemin du retour. En ce sens, et en vue de compléter ces efforts, les États, les acteurs de la société civile, les entreprises et les agents municipaux qui ont participé aux 12 réunions régionales du FMMD tenues cette année et axées sur le thème « Comblent les lacunes dans la protection des migrants », **se sont montrés vivement intéressés** par ces échanges, ainsi que par d'éventuels partenariats autour d'un certain nombre de pratiques visant à combler les lacunes dans la protection des migrants qui ont déjà entrepris de se déplacer.

III. Faire fond sur des intérêts partagés et des points communs

15. Les participants aux 12 réunions régionales du FMMD axées sur ce thème ont parlé tant des *partenaires* souhaitables que de l'*action* que ceux-ci devraient mener pour combler les lacunes dans la protection des migrants. Treize ans après la création du processus du FMMD, ces discussions font converger l'accent mis par l'Équateur sur le virage vers la pratique pendant sa présidence du FMMD en 2019, et la priorité donnée aux partenariats par la présidence du FMMD 2020, les Émirats arabes unis, dans le choix du thème de l'année.
16. Un partenariat efficace requiert des partenaires « appropriés » ou « clés ». En outre, un partenariat réussi nécessite non seulement une certaine convergence, mais aussi des capacités. Le but central d'une alliance de partenaires est justement de rassembler des capacités importantes et de les stimuler en vue de parvenir à des objectifs communs.
17. Avec un sens de l'urgence, une énergie fraîche et une impatience saine, se joignent aux États et aux acteurs de la société civile :
 - a. **Les maires et les autorités locales, partenaires clés** intervenant « sur le terrain », là où vit et travaille tout un chacun. Les villes sont les premiers intervenants et les intervenants du quotidien. Elles agissent souvent en partenariat *avec* les gouvernements nationaux, mais il y a maintes activités qu'elles exécutent plus efficacement et dont seules les villes peuvent se charger, tout simplement car elles sont physiquement au plus près des populations. Il s'agit par exemple de l'accueil immédiat et de la protection des nouveaux arrivants, et de l'aide en matière de logement au niveau local, de soins médicaux urgents, d'éducation et d'emploi. Par son aspect pratique,

² Les ODD, la Déclaration de New York et les deux Pactes mondiaux s'inscrivent globalement dans la ligne du droit des droits de l'homme et des normes du travail, et de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, entre autres.

même l'intégration se fait principalement au niveau local. Ainsi, **au Sénégal, la ville de Dakar** a demandé à une conseillère technique du maire d'œuvrer à la protection des enfants.

Au cours des réunions régionales du FMMD de cette année, les maires et les autorités locales ont jeté la lumière sur des mesures et des partenariats innovants qu'ils ont lancés dans le cadre de leurs mandat et budget actuels, tout en attirant l'attention sur les nets défis qui entravent leur capacité à combler les lacunes dans la protection des migrants. Ils ont notamment relevé la nécessité de décentraliser la gouvernance des migrations et de conférer un rôle plus important aux autorités locales dans toutes les phases de l'élaboration de politiques relatives à la migration, de disposer de données plus localisées concernant les populations de migrants et leurs besoins, et d'allouer aux autorités locales qui répondent aux besoins des migrants des ressources adéquates.

- b. **Les acteurs du secteur privé**, notamment les innombrables entreprises qui comptent parmi leur personnel des migrants, des réfugiés, des membres de la diaspora ou des membres de leurs familles, qui ont été créées par eux ou qui dépendent de leur clientèle, **sont eux aussi partenaires clés**. L'emploi est au cœur de l'intégration, ainsi que de la production, des revenus et du développement. Ainsi, **au Maroc**, un accord récemment conclu entre le ministère chargé de la migration, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)** vise à faciliter l'intégration des réfugiés, notamment en leur proposant de meilleures possibilités d'emploi.

18. **Les personnes touchées sont toujours des partenaires clés** et devraient toujours être associées aux discussions et aux processus décisionnels relatifs aux politiques et programmes qui les concernent. L'inclusion doit impérativement devenir une habitude, plutôt qu'un fait occasionnel. De fait, le « dialogue inclusif » est une forme de partenariat sous-estimée qui ne se veut pas uniquement démocratique ou « politiquement correcte », mais aussi efficace. Par exemple, dans la région frontalière du **Cameroun**, du **Gabon** et de la **Guinée équatoriale**, lorsque des groupes de la société civile ont créé une plateforme servant à réunir autour d'une même table les administrations locales et d'autres autorités telles que la police des frontières, et des migrants, pour qu'ils puissent se rencontrer et échanger, « les représailles et les attaques ont cessé ».

IV. Recommandations et exemples concrets de pratiques et de partenariats

- *Directement tirés des États, des maires, de la société civile et des dirigeants d'entreprise.*

19. Se référant fréquemment aux objectifs, engagements et mesures énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les États, acteurs de la société civile, dirigeants d'entreprise et dirigeants municipaux qui ont participé aux 12 réunions régionales du FMMD sur le sujet ont salué, à l'occasion de ces réunions et depuis lors, verbalement et par écrit, les solutions ou éléments de solution suivants, dans l'optique de faire face aux trois crises susmentionnées et de s'en relever :
20. **Faire face de toute urgence aux problèmes pressants auxquels les migrants et les réfugiés sont confrontés en lien avec la Covid**. Entre autres :
 - a. **Garantir un accès équitable aux mesures de prévention de la Covid, au dépistage et aux traitements, ainsi qu'aux vaccins, le moment venu**. En **Australie** et aux **Émirats arabes unis**, par exemple, chacun doit bénéficier d'un accès égal aux tests de dépistage et aux traitements, quels que soient sa nationalité ou sa situation au regard de l'immigration. Toute personne nécessitant un traitement à titre gratuit doit pouvoir en bénéficier.

- b. **Veiller à ce que les migrants puissent aussi bénéficier d'autres services essentiels, comme l'accès à un logement pour ceux qui vivent à la rue** parce qu'ils ont perdu leur emploi, ont été expulsés ou n'ont pas accès aux systèmes d'hébergement ou aux logements publics du fait de leur statut migratoire. Au **Mexique**, par exemple, des hébergements temporaires et des centres d'isolement volontaire ont été créés à l'intention des migrants vivant dans la rue ou en situation de transit, quel que soit leur statut, afin de limiter leur exposition au virus. Un représentant local qui « ne souhaite pas mettre en place de programmes spéciaux à moins que cela ne soit nécessaire », affirme toutefois que, « si on ne *renforce* pas la protection et l'accès aux programmes sociaux, des migrants seront forcés de vivre à la rue, comme on l'a déjà vu ».

En réponse à la pandémie, la ville de **Bristol, au Royaume-Uni**, a temporairement autorisé des demandeurs d'asile et des migrants ne bénéficiant d'aucun financement public d'accéder à des hébergements publics locaux. **Milan, en Italie**, a noué un partenariat avec un organisme à but non lucratif pour procéder à un suivi sanitaire de la Covid-19 dans des hébergements pour personnes sans domicile et jeunes migrants non accompagnés.

D'après un participant, en **Uruguay**, « la ville de **Montevideo** a créé un fonds visant à empêcher tout migrant d'être expulsé de son domicile, qu'il s'agisse d'un logement en location ou en colocation ».

- c. **Venir en aide aux migrants bloqués** au lieu où ils se trouvent, y compris aux gens de la mer, aux migrants immobilisés sur le chemin du retour dans leur pays, et à ceux qui sont coincés à la frontière de leur propre pays. Un participant a décrit des scènes de migrants campant à l'extérieur de l'ambassade de leur pays en attente d'aide pour rentrer chez eux, alors même que l'hiver arrive.

Un représentant d'un État a expliqué comment des milliers de travailleurs se sont retrouvés coincés et sans ressources dans un pays qui n'était pas le leur quand les navires sur lesquels ils travaillaient ont été immobilisés du fait des restrictions relatives à la Covid. Leurs propres pays n'étant pas préparés, ou pas en mesure de réellement les aider, nombre de ces travailleurs se sont retrouvés « à la rue pendant des mois ». Le participant a plaidé pour la création d'un *mécanisme* visant à aider les ressortissants de ces pays et les migrants en de telles circonstances.

Le plan « Retour à la patrie » du **Venezuela** aide les Vénézuéliens vulnérables qui reviennent d'eux-mêmes en leur proposant un transfert sûr, des possibilités d'emploi et une réintégration. Un Conseil national de protection de l'enfant et de l'adolescent œuvre à la coordination des institutions nationales chargées de protéger, avant même leur retour, les enfants et adolescents rentrant au pays après s'être trouvés en situation de vulnérabilité à l'étranger, notamment les mineurs non accompagnés.

- d. **Accélérer et simplifier les procédures de régularisation du séjour et de l'emploi**, y compris sur le plan des documents nécessaires. Comme l'ont décrit des représentants municipaux et d'autres participants, la pandémie de Covid-19 illustre clairement l'importance de simplifier, voire d'assouplir, les règles et procédures d'accès des migrants et des réfugiés aux services essentiels en matière de soins de santé, d'emploi et de logement, qui sont tout simplement trop lourdes et longues (par exemple, six mois ou plus), même en temps ordinaire.
- e. **Intégrer dans les systèmes de lutte contre la traite une fonctionnalité permettant de parer à des situations d'urgence**, de façon à prendre les devants dans le repérage des victimes de la traite des êtres humains et des personnes exposées à la traite parmi les migrants et les réfugiés, ainsi que dans la prestation d'un ensemble de services visant à répondre à leurs besoins immédiats

pendant les périodes où les possibilités d'aiguillage à l'intérieur d'un pays ou à l'étranger, de protection, d'enquête sur les affaires et de procédures judiciaires sont limitées. Ainsi, au **Mexique**, afin que les services visant à lutter contre la traite et d'autres formes de violence touchant les migrants soient maintenus durant la pandémie, et qu'il demeure notamment possible de déposer et de résoudre des plaintes, ces activités ont été déclarées essentielles.

21. Tirer les enseignements que nous offre la Covid et qui sont utiles dans le cadre de solutions de relèvement et à long terme. En particulier :

- a. **Veiller à ce que les services de santé essentiels soient accessibles à tous** sans discrimination, et à ce que les migrants aient accès aux informations sanitaires pertinentes. La Covid est venue rappeler au monde que personne n'est à l'abri tant que chacun n'est pas à l'abri. Comme l'a dit un État participant : en de telles circonstances, la santé publique constitue en soi un sujet d'intérêt commun, « même si le motif en est égoïste ».

Cette protection universelle peut toutefois être complexe à mettre en œuvre. Les États doivent donc nouer des partenariats avec d'autres acteurs pour que les migrants et les réfugiés puissent, tout au long de leur parcours migratoire, véritablement accéder à des services de santé de qualité, quelle que soit leur situation au regard de l'immigration, et sans crainte de sanction ou d'expulsion du territoire dans lequel ils se trouvent. Les participants ont fait état de plusieurs pays ayant récemment fait un pas dans cette direction, notamment l'**Espagne**, le **Mexique**, le **Maroc** et les **Émirats arabes unis**, et ont indiqué qu'au niveau des villes, des dirigeants avaient mis sur pied des systèmes de soins de santé municipaux visant à assurer l'inclusion des migrants, quelle que soit leur situation au regard de l'immigration ou leur capacité à s'acquitter de leurs frais.

La ville de **New York** a lancé en 2019 un programme municipal visant à étendre la couverture universelle de santé afin que tous ses résidents puissent consulter un médecin sans crainte de discrimination, quelles que soient leur assurance, leur capacité à s'acquitter de leurs frais ou leur situation au regard de l'immigration. C'est en grande partie parce qu'elle avait établi ce programme avant l'apparition de la Covid-19 que la ville a pu faire face à la pandémie de manière rapide et inclusive.

- b. Au-delà des tests de dépistage et des traitements, veiller à ce que les migrants et les réfugiés jouissent **d'un accès égal aux aides économiques et sociales** (aide alimentaire, assistance financière, technologies visant à combler le fossé numérique, soutien à l'emploi) **pour faire face à l'impact économique de la pandémie.**
- c. **Élargir les solutions communautaires constituant une alternative efficace à la détention** dans les contextes d'application des lois relatives à l'immigration, tout du moins pour les enfants, dont le placement en détention ne respecte jamais leur intérêt supérieur et représente donc une violation des droits que leur confère la Convention quasi-universellement ratifiée relative aux droits de l'enfant, et pour les membres de leur famille, entre autres. La pandémie, ainsi que différentes mesures prises en ce sens par des États comme la **Belgique**, l'**Espagne**, les **États-Unis**, la **France**, l'**Indonésie**, le **Mexique**, les **Pays-Bas**, le **Pérou**, le **Royaume-Uni** et la **Thaïlande**, ont créé une ouverture et montré que les migrations peuvent être gérées efficacement sans recourir aux placements en détention.

La **Coalition internationale contre la détention** (IDC) a noué un partenariat avec l'**UNICEF** et d'autres organismes dans le cadre d'une initiative pluripartite qui aide les États à résoudre les problèmes pratiques auxquels ils sont confrontés quand ils mettent en place des solutions alternatives à la détention des enfants migrants. Cette plateforme interrégionale d'apprentissage

par les pairs sur les solutions alternatives à la détention des enfants migrants offre aux experts gouvernementaux un cadre dans lequel échanger avec des pairs et recevoir un appui technique de la part de parties prenantes diverses et variées.

- d. **Reconnaître que la régularisation du séjour et de l'emploi constitue une mesure juste, sage et pratique** à l'égard des migrants et des réfugiés, notamment des personnes en situation irrégulière ou sans papiers d'identité qui assurent des services essentiels comme les soins de santé dans les hôpitaux, dans le cadre de groupes ou à domicile, les activités agricoles, l'emballage de viande, la vente de produits alimentaires et les transports publics, qu'elles occupent un emploi permanent ou saisonnier, sur la terre ferme ou en mer. Les participants ont félicité, entre autres, **l'Australie**, le **Bahreïn**, le **Canada**, **l'Espagne**, **l'Italie** et la **Nouvelle-Zélande** pour les mesures qu'ils ont récemment prises en ce sens, en prorogeant des permis de travail et de séjour, en procédant à des régularisations temporaires, et parfois, en octroyant des visas intérimaires spéciaux dans les cas où la Covid-19 empêche vraisemblablement une personne de quitter un pays, même si sa présence sur le territoire n'est au demeurant pas autorisée.

Au **Canada**, faisant suite à un plaidoyer réussi du public et de la municipalité de **Montréal**, le **gouvernement fédéral** et la **Province de Québec** ont accepté d'offrir un permis de séjour permanent aux demandeurs d'asile travaillant dans des domaines essentiels de la santé.

- e. Commencer à **bâtir une culture de régularisation des migrations, de l'emploi et de l'économie**. Il ne s'agit pas simplement de faire face à la crise de la Covid, mais aussi de sortir plus vite et renforcés de la crise économique mondiale qui accompagne la pandémie, en tirant parti des voies régulières et du statut régularisé qui donnent tout intérêt à faire évoluer les choix et le paradigme pour passer de migrations et d'emplois irréguliers à des migrations et des emplois réguliers, d'emplois et d'économies informels à des emplois et des économies formels.

22. **Réviser les politiques migratoires en les articulant autour de la régularité**. Les participants ont constaté que l'absence de politiques migratoires ancrées dans la réalité et fondées sur des opportunités exacerbe la vulnérabilité et les problèmes relatifs à la protection des migrants et des réfugiés, *et* entrave le développement humain et économique. Personne n'a contesté que l'absence de voies régulières entraîne une augmentation des migrations irrégulières et va jusqu'à pousser des migrants et des réfugiés à chercher et à emprunter des chemins dangereux qui les exposent à l'exploitation à laquelle se livrent des acteurs sans scrupules et des réseaux de traite des êtres humains.

Articuler les politiques autour de la régularité suppose :

- a. **D'adopter des politiques relatives à la migration de la main-d'œuvre** qui, quel que soit le niveau de compétences, soient **prévisibles, souples et transparentes, tiennent compte des droits** et favorisent la protection *et* le développement. Les participants issus de l'interface des entreprises ont par ailleurs souligné que de telles politiques sont essentielles à des marchés du travail forts, à l'innovation, aux entreprises et aux économies, puisqu'elles permettent à la fois de *pourvoir* et de *créer* des emplois.

Cette question a de loin suscité le plus large consensus parmi les participants aux 12 réunions régionales du FMMD sur la protection des migrants et les quatre groupes du FMMD. De plus, des représentants des quatre groupes du FMMD ont exprimé leur volonté de nouer ensemble un partenariat en ce sens³.

³ La correction de cette lacune dans la protection est par ailleurs en lien avec le thème 1 du FMMD 2020 (« La gouvernance de la migration de la main-d'œuvre dans le contexte d'un paysage de l'emploi en pleine mutation et

Les villes de **Milan et Turin, en Italie**, de **Tunis et Sfax, en Tunisie**, et de **Béni Mellal et Tanger, au Maroc**, sont partenaires dans le cadre du projet MeNTOR (Réseau méditerranéen pour l'orientation de la formation à la migration régulière), qui vise à promouvoir des voies de migration légales au moyen de projets de coopération au co-développement. De jeunes participants originaires du Maroc et de la Tunisie ont ainsi été formés au sein d'entreprises situées dans les **régions de la Lombardie et du Piémont**, et ont bénéficié, pendant et après leur séjour en Italie, de séances de mentorat sur la création d'entreprise et l'entrée sur le marché du travail. Les villes, des agences de l'emploi et des ONG coopèrent entre elles pour faire de MeNTOR un projet qui facilite l'accès des stagiaires aux compétences entrepreneuriales et à celles du marché du travail, tout en contribuant au développement de communautés locales.

- b. **De systématiser les processus de recrutement efficaces et mettre fin à ceux qui ne le sont pas.** Décrivant la réalité de nombreuses pratiques actuellement appliquées en matière de recrutement, en particulier à l'égard des migrants peu qualifiés, les participants de tous les groupes du FMMD ont régulièrement désigné ces pratiques comme abusives, frappantes, violant les normes internationales du travail de façon manifeste, et somme toute, évitables. Plusieurs participants ont décrit des situations scandaleuses de servitude pour dettes, de travail forcé et de violence sexiste.

Des participants ont indiqué que les dispositifs existants, notamment la plupart des accords bilatéraux sur l'emploi, ne remplissent pas leur mission à cet égard. Il est temps que les accords intergouvernementaux officiels et applicables insistent sur la protection des travailleurs, et prévoient et *imposent* des sanctions à l'encontre des personnes, qui qu'elles soient, qui commettraient des abus.

Les participants ont salué deux formes de partenariat qui s'emploient à résoudre les problèmes qui entourent le recrutement : (1) les travaux de l'**OIT** sur des normes relatives à un recrutement équitable, et de l'**OIM** sur un code de conduite éthique ; et (2) l'action d'institutions publiques qui édictent directement des règlements concernant les acteurs ou les dynamiques du recrutement. Ainsi, le **Maroc** promeut, notamment en partenariat avec l'**Espagne**, des contrats qui respectent les droits des travailleurs en matière de durée du travail, de salaire et de prestations sociales, en accord avec le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Comme souligné par un participant issu de l'interface des entreprises, « il nous faut mieux réguler le secteur du recrutement, et en particulier imposer des règles aux acteurs chargés d'envoyer des personnes à l'étranger. Ceux-ci doivent être agréés et soumis à une autorité légale afin qu'on soit sûrs qu'ils font les choses correctement. »

- c. D'investir considérablement plus dans **la reconnaissance, l'adéquation et le développement des compétences ainsi que dans la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée** et dans des partenariats y relatifs, afin de tirer pleinement parti des capacités des migrants et des réfugiés à se développer et à contribuer au développement de leurs communautés et de leurs pays⁴.

Les partenaires sociaux jouent un rôle essentiel dans le soutien accordé aux partenariats et aux programmes relatifs aux compétences. Au **Sri Lanka**, par exemple, des employeurs ont aidé le

l'avenir du travail »), et le thème 5 : Le débat sur les approches visant à lutter contre la migration irrégulière : qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?

⁴ La correction de cette lacune est par ailleurs en lien avec le thème 2 du FMMD 2020 sur le développement des compétences des migrants pour l'emploi.

gouvernement à créer une base de données sur les compétences dont le lancement était prévu en juillet, et notamment un « passeport de compétences » fondé sur la certification et la reconnaissance des acquis.

Un participant issu de l'interface des entreprises a fait remarquer que tout le monde est gagnant lorsque des migrants et des réfugiés dotés d'aptitudes et de compétences ont besoin d'un emploi et que des employeurs ont besoin d'eux pour accomplir des tâches. Pendant la pandémie, des municipalités de toute la province de **Buenos Aires, en Argentine**, sont passées à l'action en recrutant des migrants originaires du Venezuela et titulaires de diplômes professionnels dans le domaine médical qui n'avaient pas encore été revalidés par le gouvernement national. Quelque 4 500 médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé ont été recrutés. De même, au **Mexique**, le gouvernement national a créé un mécanisme de reconnaissance accélérée de l'expérience des agents de santé migrants et réfugiés, afin que ceux-ci puissent joindre leurs forces à la lutte contre la Covid dans le pays.

- d. De prévoir des **socles de protection sociale** destinés aux travailleurs migrants et aux membres de leurs familles, garantir à ceux-ci un véritable accès aux droits et aux services publics tels que les soins de santé, l'éducation, les programmes de secours en cas de crise, et la justice sans discrimination ou récrimination. Ces éléments de protection sociale devraient d'ailleurs constituer une importante composante des incitations à passer d'emplois informels à formels.
 - e. De garantir la **transférabilité des droits et des prestations acquises**, notamment le droit de réclamer un salaire et une pension pour tout travail effectué. Des représentants des États et de la société civile ont présenté un nouveau partenariat pluripartite et dynamique en matière de justice transitionnelle, créé pour aider les travailleurs migrants du monde entier à percevoir des salaires gagnés en travaillant dans un autre pays, mais non versés depuis le début de la pandémie de la Covid.
 - f. D'élever le sujet du **regroupement familial**, qui a rarement été l'objet de l'attention du processus du FMMD, en dépit de l'importance cruciale de la « famille » dans les décisions relatives aux migrations et aux migrations de retour, à l'emploi et aux envois de fonds, à l'autoprotection et au développement humain.
23. Mettre en place **une assistance et une protection cohérentes reposant en premier lieu sur les besoins pour l'ensemble des migrants et des réfugiés vulnérables qui transitent ou arrivent dans un pays, y compris dans un contexte de migrations mixtes**, en veillant tout particulièrement à couvrir ceux dont les missions et mécanismes internationaux mettent relativement longtemps à s'occuper, à savoir :
- a. les victimes de violence et de traumatismes dans le contexte migratoire, ainsi que les personnes qui les aident et les défendent ;
 - b. les migrants déplacés par les effets néfastes des changements climatiques, des catastrophes et de la dégradation de l'environnement (il convient de recueillir systématiquement des données sur le sujet afin de mener des discussions et d'élaborer des politiques en se fondant sur des faits avérés) ;
 - c. les personnes renvoyées contre leur gré dans un pays par lequel elles ont transité ou dans leur pays d'origine.
24. Améliorer la protection des employés domestiques, des femmes, des enfants, des jeunes et d'autres, notamment les personnes LGBT, qui ont des **vulnérabilités spécifiques et bien établies dans les contextes de migration**. L'OIT estime que 11 millions de migrantes sont employées domestiques et

que nombre d'entre elles assurent des services de soins. Ces migrantes ainsi que d'autres personnes devraient toujours être directement et véritablement associées à l'élaboration de politiques les concernant.

L'un des moyens les plus efficaces de les « protéger » est de les autonomiser, c'est-à-dire de nouer un dialogue avec elles en tant partenaires disposant d'un siège, d'une voix et d'un vote à la table des négociations. Ainsi, en **Afrique de l'Est**, dans les pays relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (**IGAD**), des mécanismes nationaux de coordination rassemblent des acteurs étatiques et non étatiques, y compris des associations de migrants, pour discuter de toutes les questions relatives aux migrations. L'**Union africaine** reproduit à présent cette approche dans d'autres États membres de l'Union africaine. Le **Forum des jeunes** est, par sa croissance et son impact sur les processus du FMMD, et notamment sur les réunions régionales et la plupart des présentes recommandations, considéré comme une bonne pratique en la matière.

À l'été 2020, la ville de **Sao Paulo, au Brésil**, et le **HCR** ont lancé un protocole opérationnel normalisé conjoint visant à orienter l'aide à la communauté des migrants et réfugiés transgenres qui ont vu leur vulnérabilité exacerbée par la Covid-19, notamment la distribution d'aliments, la transmission d'informations et la mise en place de lieux sûrs.

25. **Lutter contre la traite des êtres humains au moyen d'un mélange dosé de mesures coercitives à l'encontre des responsables de la traite et de protection et d'assistance** en faveur des femmes, des hommes et des enfants exploités dans le cadre de la traite. Un représentant étatique a ainsi fait remarquer que la pandémie de la Covid a mis en évidence l'importance de mettre sur pied de nouveaux partenariats ou d'élargir les partenariats existants pour améliorer la coopération transfrontalière aux fins de la lutte contre la traite, allant du renforcement de l'efficacité de la communication entre les agents de police à la conception de systèmes numériques. Les participants ont salué le mémorandum d'accord sur la traite signé par l'**Indonésie** et les **Émirats arabes unis**.
26. **Accroître la protection des migrants et des membres de leurs familles en renforçant les mécanismes consulaires et les accords intergouvernementaux** à tous les niveaux. Ainsi :
 - a. **Les accords de travail bilatéraux et la coopération** entre les pays d'origine et d'emploi doivent accorder une plus grande importance aux droits essentiels et à la protection de tous les travailleurs migrants, quel que soit leur niveau d'aptitude, y compris s'il s'agit de travailleurs habituellement exclus de la législation nationale relative au travail agricole, saisonnier et domestique, ou d'autres travailleurs relevant de l'économie informelle – conformément au droit international des droits de l'homme et aux normes relatives au travail ;
 - b. **Les accords de mobilité existants** en Afrique et ailleurs doivent être mis en œuvre et/ou reproduits au sein de régions (comme la CEDEAO en Afrique de l'Ouest) et au niveau des continents. Le *Protocole africain sur la libre circulation des personnes* devrait ainsi être davantage ratifié et transposé au niveau national ;
 - c. **La coopération transfrontalière et régionale** autour de la protection des enfants et des jeunes en déplacement, et des victimes de la traite des êtres humains, **devrait être plus étroite et plus systématique**, et notamment supposer des aiguillages vers des services essentiels et des solutions, et l'engagement de poursuites à l'encontre de ceux qui exploitent ces personnes ;
 - d. Les conventions et normes internationales pertinentes devraient être **davantage ratifiées et mises en œuvre**. Parmi elles figurent la **Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille**, et la **Convention 189** de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques.

27. **Reconnaître une plus grande pertinence aux vulnérabilités qu'aux catégories.** Un certain nombre de participants représentant des États, la société civile, des entreprises et des villes ont suggéré que pour être efficaces, les politiques et programmes de protection et autres devraient s'articuler autour des vulnérabilités et des opportunités des migrants et des réfugiés sur le terrain, concrètement *semblables*, plutôt qu'autour des différences de catégorie. Les participants ont aussi clairement indiqué que toutes les personnes qui se déplacent jouissent de droits de l'homme, et notamment de la protection de ces droits. Les réfugiés jouissent quant à eux de droits supplémentaires (et essentiels) à une protection spécifique, conformément à la **Convention relative au statut des réfugiés**.

28. **Aider les villes et les municipalités locales en les dotant de ressources** selon la taille de leurs populations de migrants et de réfugiés, en partenariat avec des donateurs internationaux ainsi que d'autres sources de financement publiques et privées, afin qu'elles puissent combler les lacunes dans la protection des migrants.

Ainsi, le réseau **Open Society Foundations** s'est engagé à verser 133,7 millions de dollars US pour lutter contre la dévastation provoquée par le nouveau coronavirus, en privilégiant les financements passant par des partenariats public-privé pour aider les autorités municipales à faire face à la crise et à s'en relever⁵. Une part considérable de ces fonds était destinée aux immigrés installés en milieu urbain et aux familles sans papiers, aux travailleurs à faible revenu, aux travailleurs domestiques, aux soignants et aux travailleurs évoluant dans l'économie informelle ou de la tâche, qui sont les plus exposés face à la pandémie. Les fonds ont notamment servi à verser directement une aide d'urgence et de secours unique à près de 20 000 familles d'immigrés dans la ville de **New York**.

29. **Investir considérablement plus dans une collecte de données plus efficace aux fins de la protection et dans de meilleurs systèmes de communication**, en vue de comprendre la présence, les besoins et les contributions réels des migrants et des réfugiés, et de partager des informations avec eux. On a urgemment besoin de données sur les facteurs qui poussent les migrants à prendre les types de risques qui les mettent en situation de vulnérabilité.

Les dirigeants municipaux ont tout particulièrement relevé le manque de données relatives au nombre de migrants et de réfugiés tout juste arrivés, y compris de migrants internes provenant de zones rurales ou de régions en conflit, et à leurs besoins. Cette absence de données empêche les villes et d'autres acteurs locaux, comme les organisations de la société civile et les entreprises, de répondre aux besoins des migrants et des réfugiés en leur proposant des services essentiels, allant des soins de santé à l'éducation, en passant par des possibilités d'emploi et l'accès à la justice.

Durant la pandémie, l'**Australie** a renforcé sa communication bidirectionnelle avec des communautés multiculturelles et tenu plus de 8 000 échanges entre mars et septembre 2020, en augmentant ainsi ses propres informations et en donnant aux communautés la capacité de faire face à la pandémie.

30. **Prendre des mesures qui incitent à passer d'emplois et d'économies informels à des emplois et économies formels** ; faute de quoi, cette transition ne se fera pas. Un ensemble de mesures incitatives devraient être mises au point, comme un bien plus grand nombre de voies régulières, des programmes de régularisation destinés aux travailleurs migrants et aux membres de leurs familles, l'accès au capital, des formations à l'entrepreneuriat et l'adéquation de prestations.

⁵ <https://www.opensocietyfoundations.org/voices/our-emergency-response-to-covid-19> (en anglais uniquement).

31. **Rappeler, réintroduire et pourvoir en ressources la contribution essentielle de l'action multilatérale.** Pour que cette action, ainsi que de nombreuses autres, soit couronnée de succès, elle ne doit pas simplement être « pluripartite », mais bien *multilatérale*, que ce soit :
- au sein de groupes et processus régionaux ou mondiaux axés sur l'action, comme décrit plus haut, ou
 - au sein de cadres pratiques et ciblés. Les États, les entreprises et d'autres participants ont mis en évidence l'**initiative inspirée par le FMMD sur les migrants dans les pays en crise** (initiative MICIC), les **Principes généraux et directives opérationnelles de l'OIT concernant le recrutement équitable**, le **Programme de développement durable à l'horizon 2030**, et le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**. Ces cadres traitent directement les lacunes dans la protection de tous les types de migrants, en apportant un *ensemble de solutions* applicables dans des contextes réels de développement humain et économique.
32. Enfin, **reconnaître que ces solutions sont susceptibles d'être « le chaînon manquant » à l'amélioration des discours publics** sur les migrants, les réfugiés et les migrations.

Les participants aux 12 réunions régionales du FMMD estiment que dans de nombreux pays, la crise de la Covid a révélé de façon édifiante le rôle essentiel que jouent les migrants et les contributions qu'ils apportent chaque jour. Le moment est peut-être venu pour le *paradigme d'évoluer* dans la perception et les discours du public. Des participants ont suggéré que toutes les mesures présentées dans le présent document contribuent à faire évoluer la perception et les discours du public à l'égard des migrants. C'est particulièrement le cas de l'élargissement des voies régulières et des procédures de régularisation qui réduisent les migrations et les situations irrégulières, et de la reconnaissance des migrants et des réfugiés, non seulement au titre de travailleurs essentiels, mais aussi en tant que créateurs eux-mêmes d'un énorme nombre d'emplois et d'entreprises. Les participants ont salué le **nouveau Groupe de travail du FMMD sur les discours publics**, un partenariat pluripartite dirigé par le **Canada**, l'**Équateur** et le **Mécanisme des Maires**.

V. Questions directrices

Les participants à la table ronde sont invités à réfléchir et à échanger au sujet des trois questions suivantes :

- Quelles sont les lacunes**, en temps normal et en particulier durant la crise de la Covid-19, qui existent dans la protection des migrants : en transit ; lors de processus d'admission et d'inclusion, notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux et à la justice et la transférabilité des prestations ; dans les accords de travail et dans l'économie informelle ; et au retour dans leurs pays d'origine ?
- Concrètement, que font les États, la société civile, les entreprises et les villes pour combler** ces lacunes dans la protection, ou que peuvent-ils faire, notamment sur la base d'intérêts partagés et de points communs, et dans le cadre de différents types de partenariats ?
- Parmi les pratiques et partenariats évoqués ici, lesquels ont une utilité et sont à envisager **non seulement en vue de faire face aux crises liées à la Covid, mais aussi en vue de s'en relever**, et aux fins d'un développement durable à long terme ?